

Quel rôle pour la CEI

Source: CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/quel_role_pour_la_cei-fr-77cc5474-5a4d-48c7-a209-796885d53802.html

Date de dernière mise à jour: 07/07/2016



Quel rôle pour la CEI

La CEI est une organisation interétatique, peu structurée, et ne regroupant pas toutes les anciennes RSS de l'Union soviétique. À l'instar des pays de l'ancien bloc de l'Est, les États baltes optent résolument pour un rapprochement avec l'Ouest. Leur adhésion à l'OTAN et à l'Union européenne en 2004 en est l'aboutissement logique.

La Charte de la CEI, établissant le fonctionnement fondamental de l'organisation, est adoptée en 1993. La même année les États adhérents signent l'accord sur l'union économique dans le but de développer la coopération économique et commerciale. En 1993, la Géorgie est contrainte de demander son adhésion à la CEI en raison de la déstabilisation de la situation politique en Abkhazie et dans la région de Tskhinvali.

Entre 1994 et 1999 la CEI, dont le siège est établi à Minsk, s'est trouvée paralysée en raison des tensions entre les États signataires. À la suite d'une initiative russe, une réforme des organes exécutifs de la CEI est entreprise dans les années 2000 afin de redynamiser la CEI. Néanmoins, la majorité de projets initiés dans le cadre de la CEI ont échoué. Le traité de sécurité collective, signé en 1992 par l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, l'Ouzbékistan, la Russie et le Tadjikistan, fait figure de bras armé de la Communauté des États indépendants. Son objectif officiel est notamment de lutter contre le terrorisme et les mafias. Or, l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC), est souvent perçue comme un instrument servant à garantir le contrôle de la Russie sur son «glacis». Du coup, l'Azerbaïdjan et la Géorgie, signataires du traité ont quitté l'OTSC. L'Ouzbékistan a fait de même, mais sous la pression exercée par la Russie, il réintègre l'organisation en début de l'année 2006.

Malgré l'échec observé de la CEI, certaines anciennes républiques soviétiques restent groupées en matière économique via la Communauté économique eurasienne (EURASEC), établie en octobre 2000 entre la Biélorussie, la Russie, le Kazakhstan, le Kirghizstan et le Tadjikistan. En septembre 2003, la Biélorussie, la Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan signent l'accord sur la formation d'un espace économique commun.

Depuis sa création, plusieurs États craignant une mainmise russe dans leurs affaires intérieures par le biais de la CEI ont décidé de quitter l'organisation. L'Ukraine n'est plus un État membre de la CEI en raison du rejet de la Charte de la CEI du 22 janvier 1993. Conformément à la Charte de l'organisation, le Turkménistan souhaite acquérir le statut d'observateur au sein de la CEI depuis 2005. Cependant, sa demande est bloquée par le conseil des chefs d'État. Officiellement, le Turkménistan est donc toujours membre effectif de la CEI. À la suite de l'intervention russe en Géorgie à propos du conflit de l'Ossétie du Sud, le parlement géorgien vote le 14 août 2008 la sortie de la Géorgie de la CEI.